

Gaëc Tresquet
Lavergne
152 ko Uebret

1 Conditions des ventes de parcelle pour F1
(préemption, Safer)

2 Dans rapport de la chambre d'agriculture
(Vérifier les chiffres qui concernent l'exploitation.

← Contestation ! pas de drainage existant.

- droit d'eau ancestral sur 112 Antignac (champ des Hoeges)

- périmètre de protection éloignée

(Quel intérêt d'avoir un PPÉ aussi grand

3 Fosse sous C.D.3

A qui il appartient et qui s'en occupe ?

4 Pourquoi le site de Colos n'est pas dans
le périmètre ?

5 Qui elles sont les indemnités prévues ?

Combien, périodicité et attribuées par qui ?

Ou fait de la perte importante de rendement

à moyen et long terme et de plus en plus
importante.

Si on veut compenser cette perte de rendement
fourrager, on aurait l'option de reconverter
la parcelle en semis de sarasin mais la pac ne le
permet pas.